Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260519-DELIB20260507-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 11
- représentés : 0
- votants : 11
- abstention : 0

Date de convocation :
12/05/2026

Affichage de la liste des délibérations :
26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, MAILLARD Sophie, GRUGET Martin, MONBOUSSIN Laura, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : ∅
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/05/07 – PROJET BOULODROME – ESPACE FRANCE AUBRY

L'ancienne municipalité avait voté pour la construction d'une halle couverte pour jouer aux palets, aux boules et autres manifestations au sein de l'espace France AUBRY. Il apparait sur les plans que cette halle couverte n'est pas fermée d'un côté et ne sera donc pas chauffée en hiver.
Monsieur le Maire a discuté avec certains membres de l'association du club de l'Isle pour connaitre leurs souhaits concernant ce bâti et il apparait qu'il ne correspond pas tout à fait à leurs attentes notamment par le fait qu'il ne sera pas fermé et donc impossible à chauffer.
Il apparait aussi que le permis de construire tel que réalisé par le maître d'œuvre est en passe d'obtenir un avis négatif du service instructeur de Dinan Agglomération en raison de critères d'accessibilité ne correspondant pas aux normes d'un Etablissement Recevant du Public et que le projet est donc à revoir dans tous les cas.

Fort de ces constats,
Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité des présents :

- De mettre en suspens le projet de la halle couverte dans l'état et du contrat de maitrise d'œuvre afférent.
- De poursuivre la réflexion afin de prévoir un projet qui correspondra à tous les utilisateurs de cet espace.

Nadège BOUGAULT,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

MAIRIE de ST-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor